

# UNION DES AVICULTEURS DU BAS-RHIN

SIÈGE SOCIAL : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN  
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES AVICULTEURS D'ALSACE-MOSELLE

## COTISATION ANNÉE 2018

**SOCIÉTÉ DE :** \_\_\_\_\_

**NOMBRE DE MEMBRES DÉCLARÉS au 1<sup>er</sup> janvier**

Nom, prénom et numéro de téléphone du trésorier :

## DÉCOMPTE DES COTISATIONS

COTISATION UNION DU BAS-RHIN

(Nombre de membres) ..... X 3€ = .....€

ABONNEMENT INF'UNION OBLIGATOIRE 20.00€

ABONNEMENT INF'UNION SUPPLÉMENTAIRE .....€

TOTAL A VERSER A L'UNION DU BAS-RHIN .....€

### **ART; 7 des Status :**

"Le droit de vote à l'Assemblée Générale n'est accordé qu'aux membres à jour de leur cotisation"

Cette feuille de décompte de la cotisation annuelle doit être accompagnée d'un chèque du montant à verser, établi à l'ordre de l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin, ainsi que la fiche de liaison annuelle, accompagnée le cas échéant des fiches de nouveaux membres.

**Le tout est à transmettre obligatoirement au Groupement, au plus tard lors de la réunion de printemps des Présidents. Tout dossier ne transitant pas par cette voie sera transmis au Groupement par nos soins, ce qui entraînera un retard dans le traitement des informations.**

Les sociétés et clubs sans appartenance feront parvenir l'ensemble directement au Secrétaire Générale pour cette date.

KJ